

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

Comité Intercommunal du 03 Mars 2026 – Compte-rendu / Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent sur Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

La séance débute à 18h35.

Mme ROTH est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 Février 2026

Membres en exercice : 13

Membres Présents : 08

Etaient présent(s) :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – Mme ROTH (Titulaire) de Poisieux – M. DELILLE (Titulaire) de St Caprais – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher (Arrivée à 18h55) – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusé(s) :

M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy.

Etaient absent(s) :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – M. BONNET (Titulaire) de Primelles – Mme BAUDAT (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

/

Ordre du Jour :

- 1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente
- 2 - Désignation d'un Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025
- 3 - Présentation, examen et approbation de Compte Financier Unique 2025
- 4 - Décisions concernant l'affectation du résultat 2025
- 5 - Présentation, examen et approbation du Budget Primitif 2026 et Vote du Taux de Fongibilité
- 6 - Questions diverses

Résumé des différents points de la réunion :

1 – Désignation d'un Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 :

- L'obligation est faite au Comité Intercommunal de désigner un Président pour la séance relative au vote du Compte Financier Unique 2025.
- M. GONTHIER, Vice-Président, fait acte de candidature.

L'assemblée délibérante élit M. GONTHIER comme Président de séance pour le vote du Compte Administratif.

Au vote :	Pour : 08	Contre : 00	Abstentions : 00
------------------	------------------	--------------------	-------------------------

Délibération N° 001/03/2026

2 - Présentation et approbation du Compte Financier Unique 2025 :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I – Budget Principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	159 383,05	0,00	4 549,03	0,00	163 932,08
Fonctionnement	126 647,48	0,00	22 846,00	0,00	149 493,48
TOTAL I	286 030,53	0,00	27 395,03	0,00	313 425,56
II – Budget des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
II – Budget des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	286 030,53	0,00	27 395,03	0,00	413 425,56

La saine gestion, tant en fonctionnement qu'en investissement, est confortée. Mme LOZACH-SIRET quitte l'assemblée afin que M. GONTHIER, Président de séance, propose l'adoption des comptes tels que présentés par la Présidente C. LOZACH-SIRET.

.../...

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

.../...

L'assemblée délibérante :

- approuve le compte Financier Unique 2025 du SITS Charost – St Florent/Cher
- autorise Mme la Présidente à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au vote :	Pour : 07	Contre : 00	Abstentions : 00
------------------	------------------	--------------------	-------------------------

Délibération N° 002/03/2026

3 - Décisions concernant l'affectation du résultat d'exploitation 2025 :

- Considérant que seul le résultat d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation, la Présidente, au vu des résultats provisoires du Compte Financier Unique propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :
 - Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) **163 392,08 €**
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **149 493,48 €**

L'assemblée délibérante :

- décide d'affecter le résultat comme indiqué ci-dessus.

Au vote :	Pour : 08	Contre : 00	Abstentions : 00
------------------	------------------	--------------------	-------------------------

Délibération N° 003/03/2026

4 - Présentation et adoption du Budget Primitif 2026 – Taux de Fongibilité des crédits :

Budget Primitif 2026 :

Après lecture du Budget Primitif prenant en compte les excédents du CFU, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement :	Dépenses et Recettes :	299 523,25 €
- Section d'Investissement :	Dépenses et Recettes :	200 297,08 €

Taux de Fongibilité des crédits :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Comité Intercommunal de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (Chapitre 012), dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, la Présidente informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

L'assemblée délibérante :

- vote le budget primitif pour l'exercice 2026 comme présenté lors de sa lecture et note que les résultats d'excédent inscrits sont issus du CFU.
- Il a été voté favorablement, au titre de la fongibilité des crédits le taux maximum de 7,50% des dépenses réelles de chacune des sections ce qui autorisera la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations.

Au vote :	Pour : 08	Contre : 00	Abstentions : 00
------------------	------------------	--------------------	-------------------------

Délibération N° 004/03/2026

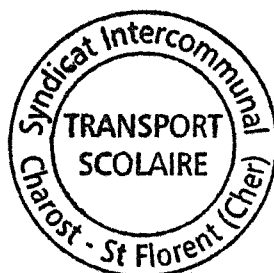
6 - Questions diverses :

- Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôture la séance à 19h30.

Fait à Saint Florent/Cher, le 4 Mars 2026.

S. ROTH
Secrétaire de séance



C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS

